

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbart à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : JP LARDY, MC SAUSSAC (proc de M TAUPENAS), JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P DUPONT), JF DEVES, JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOD, J BOYER, MC JOUVE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de S CAVIGGIA) et A LAURENT (proc de D BERAL).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, R MOULIN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et F CHASSON.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 05/12/2023

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Genestelle - Aménagement du centre-bourg.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la commune de Genestelle relatif à l'aménagement du centre-bourg ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 14 novembre 2023 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'aménagement du centre-bourg.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 14 624,20 € soit 1,80 % du montant HT du projet estimé à 818 280,25 €, le reste étant financé par l'Etat (31,80 %), la Région (28,10 %), le Département (18,30 %) et à hauteur de 20 % par la commune.

Ces 14 624,20 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Genestelle de 40 746 € qui sera soldée au terme de ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 14 624,20 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de Genestelle pour financer l'aménagement du centre-bourg ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Genestelle, initialement de 40 746 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 13 décembre 2023

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20231212-DEL12122023-25-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023